AVIS de la CRSA
HAUTS-DE-FRANCE

Le présent avis s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation par l'ARS Hauts-de-France sur le **projet de révision des annexes du schéma régional de santé (SRS)** relatives aux objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre de soins pour certaines activités de soins et à l'organisation de la permanence des soins en établissements de santé (PDSES), reçue le 24 avril 2025 pour deux mois.

La CSOS puis la CP de la CRSA Hauts-de-France se sont réunies les 15 et 20 mai pour échanger sur ce sujet et ainsi préparer les délibérations de l'assemblée plénière. Celle-ci s'est réunie le 17 juin et s'est prononcée par un vote, dont voici les résultats :

Nombre de votants : 65 /103 sièges, dont 100 effectivement désignés ;

Pour : 55 Contre : 3 Abstentions : 7

Le « pour » l'emporte sur le « contre » ; la CRSA a donc émis un **avis favorable** sur ce projet de révision des annexes du schéma régional de santé (SRS).

<u>En complément, et retour des débats qui ont accompagné ce vote, elle souhaite adresser au Directeur général de l'ARS les observations suivantes :</u>

- tout d'abord, la CRSA et tout particulièrement sa CSOS exprime dans le cadre global des travaux faisant suite à la réforme des autorisations sa reconnaissance envers les services de l'ARS mis à leur disposition. Elle souligne la qualité remarquable d'écoute, d'adaptation et de production pour ces sujets souvent techniques et lourds d'enjeux

- aussi, dès lors que seront effectives ces réorganisations des soins, la CRSA veut que soit au maximum renforcée la communication de tous les usagers sur les territoires concernés tout particulièrement sur la garantie de sécurité des soins et les modalités de transports sanitaires accessibles qui pourraient évoluer et en particulier en lien avec les activités de périnatalité et médecine d'urgence

Le 23/06/2025,

La Présidente de la CRSA, Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan